

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs de l'établissement ainsi qu'à l'analyse des conditions de travail
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels dans l'établissement
- réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- procéder à intervalles réguliers à des inspections
- assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité

Il donne son avis sur :

- tous les documents se rattachant à sa mission, notamment le règlement intérieur
- le bilan annuel de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail
- le programme annuel des préventions des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- le bilan social